

REGLEMENT DE LA CREPYNOISE 7/8 OCTOBRE 2023

1. Lieu, date et nature de la compétition

Courses enfants :

Crépy-en-Valois le samedi 7 octobre 2023

Les catégories d'âges sont celles à compter du 1^{er} septembre 2023

N°	Heure	Catégories	Distances	Tarifs
1	15h30	6 à 11 ans (de 2013 à 2017)	8 min	2€
2	16h	12/15 ans (de 2009 à 2012)	3 kms	4€

Crépy-en-Valois le dimanche 8 octobre 2023

N°	Heure	Catégories	Distances	Tarifs
1	9h15	Marche : Ouvert à tout âge, présence obligatoire d'un majeur pour les – de 16 ans et autorisation parentale pour les – de 18 ans	7 kms	10€
2	9h30	De cadets à masters à partir de 2007	5 kms	8€
3	9H40	De cadets à masters à partir de 2007	10 kms	14€

Site d'inscription : <https://la-crepynoise.adeorun.com/>

Site de la Crépynoise : <https://us-crepy-athletisme.assoconnect.com/page/2240189-le-cancer-du-sein-parlons-en>

2. Organisateur

USC Crépy Athlétisme

Président : Marie Fortier

60 rue de Paris

60800 LEVIGNEN

Tél : 06 16 27 04 83

lacrepynoise@gmail.com

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie

- **Pour le 5 km et le 10km** : Femmes et hommes à partir de Cadets jusqu'à masters.
- **Pour la marche de 7 km** : ouvert à tout âge, présence obligatoire d'un majeur pour les – de 16 ans et une autorisation parentale pour les – de 18 ans
- **Idem pour les courses enfants 6/11 ans et 12/13 ans et 14/15 ans**

b) Certificat médical :

Pour le 5 kms et le 10 kms, Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou d'un pass running, délivrée par la FFA ou UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit d'une licence compétition délivrée par la FFTri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la compétition.**

Pour les enfants, une autorisation parentale sera demandée ;

c) Inscription

Les inscriptions se font par internet sur <https://la-crepynoise.adeorun.com/>

Les bénéfices seront reversés à Octobre Rose dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions sur Adéorun est fixée au 6 octobre 2023.

Si des places sont disponibles, passé cette date, vous pouvez écrire à lacrepynoise@gmail.com

Pas d'inscription sur place les jours des courses

e) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, disponibles sur Adéorun

f) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Ce dossard sera muni d'une puce à usage unique nécessaire au chronométrage et classement.

g) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de :

AXA Berthelolle Associés

51 Av. Pasteur

60800 CREPY EN VALOIS

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

7. Classements et récompenses

a) Classements

Il sera établi pour chaque course (5 et 10 kms) un classement ainsi que les courses enfants.

b) Récompenses

Une récompense pour les 3 premières féminines et pour les 3 premiers masculins de chaque course.

Chaque enfant aura une récompense à son arrivée.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande directement à l'adresse électronique cil@athle.fr).

8. Ravitaillements

Ravitaillement au 5^{ème} km pour la course de 10 km

Ravitaillement disponible à la fin de chaque course le samedi et dimanche

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

Les courses enfants auront lieu cours Foch. Cet accès est totalement fermé à la circulation.

Les courses adultes se déroulent en ville sur des voies partiellement fermées à la circulation.

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par **Secours 60**.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent actif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.